

Ref. : 4600619

Durée :
1 jour - 7 heures**Tarif :**
Salarié - Entreprise : 875 € HT

Repas inclus

DROIT ET PRESSE EN LIGNE

Presse en ligne : quels sont les réflexes juridiques à acquérir ou approfondir avant de mettre en ligne ses publications ?

Cette formation est faite pour vous aider à cadrer votre pratique en tant que professionnel des médias en ligne. Connaître le droit d'auteur et des contenus mis en ligne ; repérer et éventuellement modifier les contenus informationnels litigieux ; appliquer les conditions pour invoquer un droit sur son image mise en ligne ; établir les principales clauses d'un accord de droit d'auteur ou d'une autorisation de droit à l'image. Voilà quelques uns des thèmes abordés durant la formation.

Votre formateur, un avocat spécialisé sur ces questions, vous accompagnera et pourra également répondre à vos questions. Cette formation se veut participative et nous vous invitons à exposer vos propres cas concrets.

OBJECTIFS

- Connaître les principes du droit de la presse à appliquer pour les supports numériques.
- Se familiariser avec les droits d'auteur et le droit à l'image.
- Appliquer les conditions de la responsabilité dite "allégée" sur Internet.

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Journalistes tous médias, éditeurs, documentalistes, iconographes.

PRÉREQUIS

Avoir une pratique régulière de publication dans un média.

COMPÉTENCES ACQUISES

Appliquer le cadre légal de l'édition en ligne et connaître les risques encourus.

PROGRAMME

Pendant
Journaliste Web : droit et presse en ligne

Respecter les droits d'auteur sur Internet

- Connaître la protection par le droit d'auteur des contenus mis en ligne sur un site d'information.
- Identifier les règles à respecter, les contrats et accords collectifs Hadopi à négocier, les mentions légales à apposer sur le site.
- Noms de domaine et droit des marques.

Éviter les délits de presse sur Internet

- Repérer et éventuellement modifier les contenus informationnels litigieux.

Être sensibilisé au droit à l'image des personnes

- Appliquer les conditions pour invoquer un droit sur son image mise en ligne.
- Établir la distinction entre la captation et la mise en ligne.
- Les circonstances dans lesquelles il est possible d'utiliser l'image d'une personne sur les réseaux sociaux.

Identifier la responsabilité des contenus mis en ligne

- Connaître les conditions de la responsabilité dite "allégée" sur Internet.
- Identifier les tribunaux compétents et la loi applicable.
- Connaître les dernières décisions de justice essentielles à l'évaluation des risques juridiques et judiciaires.
- Appliquer le droit à l'oubli numérique.

Prendre des précautions juridiques pour un projet éditorial

- Établir les principales clauses d'un accord de droit d'auteur ou d'une autorisation de droit à l'image.
- Analyser des conditions générales d'utilisation de sites Internet.

INTERVENANTS

Guillaume SAUVAGE
BAGS AVOCATS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une **matrice pédagogique** adaptée pour permettre **un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés**. Cette matrice prévoit une alternance de **temps de connexion en groupe** et de **séquences de déconnexion** pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur [votre espace apprenant](#). Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre [plateforme](#) dédiée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

